



LES FEMMES CHEZ SAFRAN REPRÉSENTENT 30,1 % DES EFFECTIFS

Pourtant, la non prise en compte des pathologies féminines entraînent un absentéisme spécifique qui ne reflète en rien le réel engagement des femmes chez Safran.



LES AVANCÉES SAFRAN *

PRÉVUES 2026 - 2027

Mieux prendre en compte
la santé des femmes au travail



Comprendre des absences plus fréquentes liées à des pathologies spécifiques (endométriose, troubles hormonaux, etc.)



Adapter le travail lorsque le maintien en activité est possible (télétravail, aménagement du poste, congés spécifiques)



Mieux accompagner les situations de santé spécifiques avec des dispositifs concrets et bienveillants

VIOLENCES CONJUGALES

Accompagner et protéger les salariées concernées



Avances sur salaire



Autorisations d'absence



Aide à la mobilité géographique

ENDOMÉTRIOSE

et syndrome des ovaires polykystiques

Une maladie chronique pouvant être invalidante



12 jours de télétravail
ou 3 jours de congés / an
(si pas de télétravail)



Aménagement du poste
de travail ou de l'activité

MÉNOPAUSE

Une étape de vie pouvant impacter la santé et le travail



12 jours de télétravail
ou 1 jour de congé / an
(si pas de télétravail)



Aménagement du
poste de travail

* Voir planches de la direction jointes



L'enjeu n'est pas de travailler malgré la maladie,
mais de mieux adapter le travail pour préserver la santé
et permettre, lorsque c'est possible, le maintien en activité.